

AGGLOMÉRATION DE ROUEN

Département Services Publics aux Usagers
Direction des Transports

NB/JC/05.12069
Dossier n° 14989 suivi par Nathalie BIRON
☎ 02 32 76 69 02

BEA-TT
Ministère des Transports, de l'Équipement, du
Tourisme et de la mer
Tour Pascal B
921 055 La Défense Cedex

Rouen, le **16 SEP. 2005**

**Objet : Enquête technique sur l'accident de tramway
survenu à Rouen le 30 août 2004**

Copie : TCAR

Monsieur le Directeur,

Suite à votre courrier en date du 20 juin 2005 et conformément à l'article 8 du décret du 26 janvier 2004, veuillez trouver ci-après les suites que la Communauté de l'Agglomération Rouennaise entend donner aux recommandations R2, R3, R4, R6 et R10.

Recommandation R2 :

Vous proposez la mise en place d'un dispositif de contrôle de franchissement des feux de signalisation. La CAR attend les conclusions du groupe de travail « conduite à vue » et veillera à leur mise en œuvre sur le réseau de Rouen.

Néanmoins, une étude a déjà été lancée par la CAR pour connaître les différents produits existants sur le marché. Les conclusions de cette étude devraient être fournies pour le 1^{er} semestre 2006.

La CAR envisage le lancement de l'appel d'offres concernant ce projet avant le fin de l'année 2006 avec éventuellement une mise en œuvre expérimentale pour valider le choix du dispositif.

Recommandation R3 :

Il est prévu de prendre en compte l'amélioration du système de localisation des véhicules dans le cadre du renouvellement du SAEIV.

Le choix du maître d'œuvre pour cette opération est fait. Le lancement de l'appel d'offres pour la réalisation se fera en mars 2006. La mise en place du nouveau SAEIV est prévue en 2007-2008.



.../...

En ce qui concerne le report au PCC de l'occupation des cantons, il est envisagé de lier cette fonction au renouvellement de l'automate de signalisation. L'étude est prévue en 2006 pour une réalisation en 2007.

Recommandation R4 :

Pour la partie radio, il est prévu de prendre en compte votre recommandation de mise en place de postes portatifs dans le cadre du renouvellement de la radio. Le choix du maître d'œuvre pour cette opération a eu lieu le 09/09/05. Le lancement de l'appel d'offres pour la réalisation se fera en mars 2006. La mise en place du nouveau système de radio est prévue en 2007.

La possibilité de réaliser des messages écrits de type SMS ne fait pas partie des prescriptions du système de communication.

En effet, il semble important, qu'en cas de crise le chauffeur se concentre sur les actions qu'il doit mener plutôt que de rédiger un SMS. En cas d'accident, il est plus facile et plus rapide de communiquer par téléphone que d'écrire un texte.

Par ailleurs, il n'est également pas envisagé de mettre en place un capteur en cas de choc entre une rame et un obstacle. En effet, les recommandations R2 et R3 permettront d'identifier rapidement si une rame est passée au feu rouge et si elle est immobilisée. D'autre part, étant donné la fréquence des rames en période de pointe, l'alerte pourra être donnée par le chauffeur lui-même par l'intermédiaire du combiné radiophonique portable ou par le chauffeur d'une rame arrivant dans le sens inverse.

Enfin, l'équipement des rames d'un capteur émettant une alerte automatique vers le PCC en cas de choc frontal de la rame contre un obstacle permettra une remontée d'information une fois que l'accident est arrivé. Il nous paraît pertinent de mettre en place des procédures ou des moyens techniques qui évitent celui-ci.

Recommandation n°6 :

L'étude sur l'amélioration de l'éclairage du tunnel est en cours depuis juillet 2004. Néanmoins, la difficulté consiste à définir le besoin exact.

Bien que non applicable au tunnel du tramway de Rouen, la CAR et son exploitant utilisent comme référence l'instruction technique sur les tunnels. Or, le projet de modification de ce texte a évolué plusieurs fois en quelques mois et les valeurs concernant l'éclairage varient de manière significative.

Toutefois, la CAR envisage d'utiliser l'instruction de février 2005 comme référence et prévoit le lancement de l'appel d'offres au 1er semestre 2006.

Concernant la protection des débouchés des colonnes sèches, la CAR n'est pas favorable à sa mise en place. En effet, suite à une remarque des services de secours, les débouchés des colonnes sèches ont été tournés vers le mur afin de faciliter le passage des personnes sur le trottoir (action réalisée en 2004). Installer un cache reviendrait à créer de nouveau un obstacle sur le cheminement et cela compliquerait le travail des équipes de secours.

Enfin, conformément à la dernière version de l'instruction technique sur les tunnels, la CAR envisage la mise en place d'une main courante dans la mesure où celle-ci n'empiéterait pas sur le trottoir. En effet, à certain endroit, celui-ci est proche du mur et sa largeur est réduite. Cette action devrait être menée courant 2006.

Recommandation n°10 :

Vous proposez une modification du câblage électrique de l'éclairage de secours.
L'étude de ce projet débutera en septembre 2005 pour une réalisation à court terme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name 'Dominique GAMBIER'.

Dominique GAMBIER